

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2022DC29

Comité syndical du 14 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 8	Nombre de votants : 8
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à seize heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon.

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Dominique ROUSSELOT.

Délégués titulaires absents excusés : Tibault GROLLEMUND, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU.

Personnes qualifiées présentes : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personne qualifiée absente excusée : Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

PROGRAMME EUROPEEN LEADER – APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION / GESTION 2022

Le Pays d'Auray porte depuis 2015 un programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) avec une stratégie de développement ciblée sur la jeunesse. Celle-ci a permis d'accompagner une cinquantaine de projets variés ayant trait à la mobilité, l'habitat, l'emploi, la culture, etc. Le Pays d'Auray s'est vu doter d'une enveloppe financière de 1 913 788 € pour la période 2015-2022.

La stratégie locale de développement vise à :

- Susciter l'envie d'entreprendre et favoriser l'innovation et la transmission ;
- Favoriser l'accessibilité à l'emploi et aux loisirs ;
- Permettre de s'installer et de devenir autonome ;
- Développer la citoyenneté et l'implication des jeunes dans la vie locale ;
- Eveiller la curiosité et la découverte ;
- S'enrichir par les échanges, la découverte d'autres cultures et d'autres territoires.

La mise en œuvre de ce programme européen, à l'échelle du Pays d'Auray, nécessite des moyens d'animation et de gestion. Pour cela, le Pays d'Auray prévoit de consacrer 1,3 ETP à l'animation et à la gestion de cette initiative, pour l'année 2022, avec 0,7 ETP de la chargée de mission LEADER et 0,6 ETP de la gestionnaire des fonds européens. De plus, au 1^{er} semestre 2022, une évaluation du programme européen LEADER a été menée avec l'appui d'un cabinet extérieur.

Pour financer cette animation, le Pays d'Auray a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme européen LEADER, permettant d'obtenir un soutien financier à hauteur de 80% des dépenses engagées.

N° 2022DC29 – Feuille 2

Conformément à la délibération n°2020DC20 du 7 août 2020, le Président sollicitera les subventions nécessaires auprès des organismes financeurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-09 du Comité Syndical du Pays d'Auray en date du 4 mars 2016 modifiant le tableau des effectifs pour créer un poste de chargé de mission « programme européen LEADER » ;

Vu la délibération n°2018-33 du Comité Syndical du Pays d'Auray en date du 28 novembre 2018 modifiant le tableau des effectifs pour créer un poste de gestionnaire des programmes de subvention ;

Vu la délibération n°2020DC20 du Comité Syndical du Pays d'Auray en date du 7 août 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Stéphanie DOYEN, Vice-Présidente en charge du programme européen LEADER ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical DECIDE :

- d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Postes de dépenses	Montants	Financeurs	Montants	Taux
Prestation Evaluation	29 640,00 €	FEADER - LEADER	69 742,01 €	80%
Frais salariaux	48 641,31 €			
Frais de structure (15%)	7 296,20 €			
Frais de déplacements	1 000,00 €	Autofinancement Pays	17 435,50 €	20%
Réseaux européens	600,00 €			
Total	87 177,51 €	Total	87 177,51 €	100%

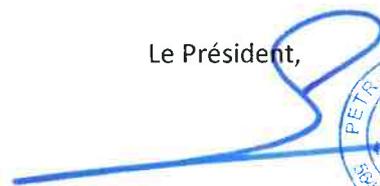
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette demande.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : **25 OCT. 2022**

La secrétaire de séance,


Stéphanie DOYEN

Le Président,


Philippe LE RAY

